



Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du Vendredi 13 avril 2016

2^{ème} réunion (absence de quorum le 08 avril 2016)

L'an deux mil seize, le 13 avril, à 20 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Serge PICARD, Maire.

Présents : Mrs PICARD, NADALIN, PILEYRE, GIUDICI, Mmes RENOFFIO, GUERET, BARRE, BEUGNET, CHIPPEAUX

Absents excusés : Mrs. SAIAH, MIOTTE, NISSOU

Procuration : Mme BARRE à Mme RENOFFIO

Secrétaire : Mme CHIPPEAUX

Compte - rendu de Conseil du 19 février 2016

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil du 19 février 2016. Le Conseil n'émet aucune remarque.

Compte administratif 2015 : UPE

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif du service de l'UPE 2015 s'élevant à :

En fonctionnement :

39 147.23 € en dépenses,

61 795.38 € en recettes.

Le solde d'exécution s'élève à + 22 648.15 €

En investissement :

35 593.38 € en dépenses,

24 352.27 € en recettes.

Le solde d'exécution s'élève à - 11 241.11 €

Le résultat de clôture s'élevant à + **11 407.04 €**.

Après examen, le Conseil Municipal à l'unanimité :
· **vote** le compte administratif tel que présenté.

Compte de gestion 2015 : UPE

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire présente le compte de gestion 2015 de l'UPE.

Après examen, le Conseil Municipal à l'unanimité :
· **vote** le compte de gestion tel que présenté.

Affectation des résultats 2015 : UPE

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire propose :

- d'affecter le résultat de fonctionnement du Compte Administratif du service de l'UPE, exercice 2015 ;
 - ⇒ en recettes de fonctionnement à l'article 002 :
* 11 407.04 €
 - ⇒ en dépenses d'investissement à l'article 001 :
* 11 241.11 €
 - ⇒ en recettes d'investissement à l'article 1068 :
* 11 241.11 €

Après examen, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **vote** l'affectation telle que présentée.

Budget Primitif 2016 UPE

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire présente au Conseil Municipal le B.P. 2016 du Service de l'UPE s'élevant à 56 797 € en dépenses comme en recettes de fonctionnement et à 41 132 € en dépenses comme en recettes d'investissement.

Après examen, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **vote** le Budget Primitif 2016 tel que présenté.

Reversement excédent UPE à la Commune

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Les deux unités de production d'électricité photovoltaïque ont fait l'objet d'un contrat avec EDF qui garantit un tarif réglementé pendant 20 ans.

La centrale du groupe scolaire Saint Exupéry a été mise en service le 14 novembre 2009 et la centrale de la Maison des Arches a été mise en service le 22 mai 2010.

Ces deux unités dégagent des excédents.

Le Maire propose de reverser au budget de la Commune la somme de 20 806 €. Cette somme sera inscrite au BP 2016, section fonctionnement à l'article 672 : « reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement ».

Le Conseil après avoir délibéré :

- ✚ approuve le versement de la somme de 20 806 € sur le Budget 2016 de la commune.

Compte administratif 2015 : Commune

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif de la Commune 2015 s'élevant à :

En fonctionnement :

629 846.74 € en dépenses,
785 531.32 € en recettes.

En investissement :

426 894.68€ en dépenses,
311 962.92 € en recettes.

Le solde d'exécution s'élève à + 155 684.58 €

Le solde d'exécution s'élève à – 144 931.76 €

Le résultat de clôture s'élevant à + **40 752.82 €**.

Après examen, le Conseil Municipal à l'unanimité :
· **vote** le compte administratif tel que présenté.

Compte de gestion 2015 : Commune

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire présente le compte de gestion 2015 de la commune.

Après examen, le Conseil Municipal à l'unanimité :
· **vote** le compte de gestion tel que présenté.

Affectation des résultats 2015 : Commune

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire propose :

- d'affecter le résultat de fonctionnement du Compte Administratif de la commune, exercice 2015 ;
 - ⇒ en recettes de fonctionnement à l'article 002 :
* 40 752.82 €
 - ⇒ en dépenses d'investissement à l'article 001 :
* 65 044.76 €
 - ⇒ en recettes d'investissement à l'article 1068 :
* 114 931.75 €

Après examen, le Conseil Municipal à l'unanimité :
· **vote** l'affectation telle que présentée.

Vote des 3 taxes

Pour : 9

Contre : 1

Abstention : 0

Après examen de l'état 1259 établi par les services fiscaux et suite à la préparation du Budget Primitif 2016, la Commission Finances propose d'augmenter les impôts en 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- * vote les trois taux applicables pour l'année 2016 :
 - Taxe d'habitation : 8.42 %
 - Foncier Bâti : 19.17 %
 - Foncier Non Bâti : 43.75 %

d'où un produit fiscal attendu de **226 681 €**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- * vote les taux d'imposition 2016 ci-dessus.

Programme Travaux 2016 Commune

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire présente au Conseil Municipal le programme de travaux 2016 proposé par la Commission Travaux.

Les inscriptions au budget de la Commune s'effectueront en fonction des priorités et des contraintes budgétaires.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- ↓ approuve le programme travaux tel que présenté.

Budget Primitif 2016 : Commune

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire présente au Conseil Municipal le B.P. 2016 de la Commune s'élevant à 686 514 € en dépenses comme en recettes de fonctionnement et à 652 720 € en dépenses comme en recettes d'investissement.

Après examen, le Conseil Municipal à l'unanimité :
· vote le Budget Primitif 2016 tel que présenté.

Suppression d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe et création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Un agent peut prétendre à une nomination au grade supérieur sous réserve toutefois que l'emploi correspondant existe dans la collectivité.

Le Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale de Belfort pour la catégorie C a été saisie en vue de donner un avis sur ce dossier.

Afin de permettre le déroulement de carrière de cet agent actuellement :

- adjoint Administratif 1^{ère} classe.

Le Maire propose de supprimer ce poste :

- 1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à compter du 01 mai 2016 à temps non complet

Et de créer :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à compter du 01 mai 2016 à temps non complet.

Le Conseil après avoir délibéré :

- valide la suppression du poste suivant :
 - adjoint Administratif 1^{ère} classe à compter du 01 mai 2016.
- valide la création du poste suivant :
 - poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à compter du 01 mai 2016 à temps non complet de 23 heures.
- prévoit les crédits nécessaires au budget Primitif 2016.
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Demande de Subvention : « Associations de Foussemagne »

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande émanant d'une Association de Foussemagne sollicitant la commune pour l'obtention d'une subvention.

Cette association souhaiterait bénéficier d'une location supplémentaire de la Maison des Arches pour leur deuxième manifestation de cette année.

Le Maire propose au Conseil de leur laisser exceptionnellement la location de la salle gratuitement pour leur deuxième manifestation.

Les frais annexes resteront cependant à leurs charges.

Le Conseil après avoir délibéré :

- ✦ accepte la proposition du Maire, à savoir : de leur laisser gratuit la location de la salle, cependant les frais annexes resteront à leur charges.

Demande de subvention au Conseil Départemental : accessibilité et nouveau service « convivialité »

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire rappelle au Conseil que nous devons procéder à la mise en accessibilité de la médiathèque et propose la création d'un nouveau service « coin convivialité » qui sera mis en place pour tous publics confondus.

Il informe que nous pouvons solliciter du Conseil Départemental une subvention concernant le mobilier permettant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Il propose au Conseil de solliciter une subvention au Conseil Départemental.

Ce projet comprendrait principalement :

- une banque de prêt et poste informatique accessibles à toutes personnes;
- du mobilier pour la mise en place d'un coin convivialité accessible à toutes personnes.

Le coût total du projet s'élève à **6 250.36 € HT (7500.42 € TTC) suivant devis.**

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes HT	
• Achat du mobilier et coin convivialité	6 251 €	• Subventions sollicitées :	
		• Conseil Départemental 50 % :	3 126 €
		• Autofinancement et emprunt	3 125 €
Total	6 251 €	Total	6 251 €

Le Conseil après avoir délibéré :

- ✚ autorise le Maire à solliciter au Conseil Départemental une subvention au taux de 50 % du montant HT soit un montant de 3 126 €,
- ✚ autorise le Maire à traiter au mieux des intérêts de la Commune et à signer les documents relatifs à ce projet.

Remboursement de chèque d'arrhes suite location de la salle des fêtes

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire présente au Conseil Municipal une demande de remboursement de la somme de 150 €, correspondant aux arrhes versées par l'Association « La Vigilente » qui avait loué la salle pour le 16 avril 2016.

Faute de réservation suffisantes l'Association a dû se résigner à annuler la manifestation qu'elle avait prévu d'organiser et nous demande si nous accepterions de leur rembourser ce montant.

Cette formule n'est pas prévue au contrat. Seul est stipulé le remboursement de la caution.

Il y a lieu de prendre une délibération qui précise exceptionnellement cette éventualité.

Le Conseil après avoir délibéré :

- ✚ autorise le remboursement des 150 € à l'association « la Vigilente ».

Mise en sécurité de la Maison du Rabbín et Protection du Mikvé : Demande de subvention au titre des Projets Patrimoniaux de Territoire auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté

Cette délibération annule et remplace celle du 19 février 2016

Par délibération du 30 octobre 2015, le Conseil Municipal approuvait la décision de mise hors d'eau et d'air de l'ancienne synagogue inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques et la **mise en sécurité de la Maison du Rabbín et la Protection du MIKVÉ** découvert lors de la démolition partielle de la Maison du Rabbín (site non classé aux Monuments Historiques).

La commune a dû faire face à la découverte de fondations en chêne sous la synagogue, les travaux ont démarré en novembre 2013 et ont été interrompus en mars 2014.

Le projet de déconstruction étudié par la SODEB et la CETEC en étroite collaboration avec l'Architecte des Bâtiments de France porte sur la sauvegarde de la Synagogue ainsi que sur la protection du Mikvé de la Maison du Rabbín en vue de leur valorisation dans le cadre d'un projet global de valorisation culturelle pour la synagogue et touristique pour le Mikvé.

Ce projet comprend principalement :

- l'écrtage de certains murs de la maison du Rabbín ;
- la remise en état des abords du site, la mise en place de protection collective en vue d'une valorisation du patrimoine : le **Mikvé** à terme.

L'estimation concernant les travaux portant uniquement sur la Maison du Rabbín et la Protection du Mikvé s'élève approximativement à la somme de **20 600 € HT suivant les estimations**.

Cet aménagement de sécurité peut bénéficier :

- **d'une subvention au titre des Projets Patrimoniaux de Territoire.**

Le maître d'ouvrage sera la Commune de Fosse-magne.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes HT	
• Honoraires SODEB	1 680 €	• Subventions sollicitées :	
• Honoraires CETEC	1 820 €	* DETR 2016	5 500 €
• Travaux de mise sécurité	15 000 €	* Région	4 120 €
• Imprévus	2 100 €		
		• Autofinancement et emprunt	10 980 €
Total	20 600 €	Total	20 600 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- donne un avis favorable au projet,
- autorise le Maire à solliciter auprès de la Région une **subvention** au titre des projets patrimoniaux de Territoire d'un montant de **4 120 €**,
- autorise le Maire à traiter au mieux des intérêts de la Commune et à signer les documents relatifs à ce projet.

Questions diverses

Mme RENOFFIO

Mme Renoffio souhaiterait prévoir une date pour le traditionnel nettoyage de printemps. La question sera à étudier lors d'un prochain conseil.

Mme Renoffio informe d'une demande d'un habitant qui souhaiterait installer un bac à fleurs devant chez lui sur le trottoir. Il y a des normes à respecter et il faudrait regarder pour le modèle du bac afin de ne pas dépareiller avec ceux de la commune. Le maire informe que nous étudierons la question ultérieurement.

Mme CHIPPEAUX

Mme Chippeaux informe qu'il y a un gros trou sur la route au niveau du 36 rue Le Vernois. Les employés communaux le boucheront dès que le temps le permettra.

M. PILEYRE

M. Pileyre informe que nous devons prendre une délibération au prochain conseil pour valider le travail de la commission bois sur le plan d'aménagement étudié en partenariat avec l'ONF.

La séance a été levée à 22 h 30.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire

